



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E95939

VALABLE JUSQU'AU 03/04/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2012

Forme juridique : SAS

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 2013B00156

Siret : 751 793 787 00027

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8117226

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 5412514404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 5412514404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : QUALITECH-BOIS

104 CHEMIN DE LA VETTAZ
ALBENS
73410 ENTRELACS

Téléphone : 04 79 35 00 96

Portable : 06 05 07 19 86

Site Internet : www.qualitech-groupe.com

E-mail : secretariat@qualitech-bois.com

Responsabilité légale :

QUALITECH GROUPE (824 982 714) / PAGNUSATT BRYAN GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	19/11/2020
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	19/11/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	30/11/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.